

FÊTE DES COMMERCANTS DE L'ACEM : mardi 13 août 2019

ARRETE N° 1187

INTERDICTION DE STATIONNEMENT : RUE RONZIER

Le stationnement est interdit rue Ronzier, de l'angle de la rue François Besse jusqu'à la rue Sadi-Carnot, mardi 13 août 2019, de 12h à 1h.

Seul le véhicule de livraison est autorisé à stationner en ce lieu.

TOURNOI DE JOUTES DES VIEILLES CANAILLES : Mercredi 15 août 2019

ARRETE N° 1220

Le stationnement et la circulation sont interdits quai Baptiste Guitard y compris les places situées sur le pourtour et sur l'ensemble du parking de la Capitainerie, du mercredi 14 août 2019, 05h00 au jeudi 15 août 2019, 12h00, pour permettre l'installation et le déroulement de la manifestation.

La circulation est interdite rue Privat dans le sens rue Privat vers la capitainerie, du mercredi 14 août 2019, 19h00 au jeudi 15 août 2019, 03h00.

RETRAITE VENITIENNE : Vendredi 16 août 2019

ARRETE N° 1187

Le stationnement est interdit place Aristide Briand soit rue Paul Entéric, rue de la République, rue Garibaldi (portion comprise entre les Halles et la Mairie) et rue du Docteur Magne de l'angle du bd du Port jusqu'à la rue Jules Simon, vendredi 16 août 2019, de 18 heures à minuit.

La circulation sera interdite par intermittence, rue Danton, place Aristide Briand, rue Paul Entéric, rue de la République, rue Garibaldi (portion comprise entre les Halles et la Mairie), rue Sadi-Carnot, RD 613 avenue de Montpellier, place Baptiste Milhau, Bd Foch, place Honoré Roques, Bd du Port, place Camille Vidal, chemin de l'Étang, rue de la Parée, place MÉRIL Poujade, rue Pépin, vendredi 16 août 2019, de 21h00 à minuit.

Le stationnement est interdit sur le parking jouxtant la mairie annexe rue de la Cave Coopérative, partie délimitée par les barrières sur une totalité de 20 places, vendredi 16 août 2019, 17h00 au samedi 17 août 2019, 02h00. Ces places de sont exclusivement réservées aux « Pénàs » participant au défilé de la retraite Vénitienne.

La circulation piétonne est strictement interdite au port des nacelles, situé chemin de l'Étang, vendredi 16 août 2019, de 10h30 jusqu'à la fin du feu d'artifice.

FEU D'ARTIFICE : Lundi 19 août 2019

ARRETE N° 1215

Le stationnement et la circulation sont interdits quai Baptiste Guitard y compris les places situées sur le pourtour et sur l'ensemble du parking de la Capitainerie, du mercredi 14 août 2019, 05h00 au jeudi 15 août 2019, 12h00, pour permettre l'installation et le déroulement de la manifestation.

La circulation est interdite rue Privat dans le sens rue Privat vers la capitainerie, du mercredi 14 août 2019, 19h00 au jeudi 15 août 2019, 03h00.

CONCERT PLACE CAMILLE VIDAL : Lundi 19 août 2019

ARRETE N° 1216

Le stationnement est interdit lundi 19 août 2019, de 05h00 au mardi 20 août 2019, 03h00 :
-Bd du Port, de l'angle du quai Baptiste Guitard jusqu'à l'angle de la rue Privat
Ces emplacements sont exclusivement réservés aux véhicules de l'orchestre musical.

La circulation est interdite lundi 19, 19h00 au mardi 20 août 2019, 03h00 ; Bd du Port de l'angle de la rue des Salins jusqu'à la place Camille Vidal, rue du Port, de l'angle de la rue du Docteur Magne jusqu'au boulevard du Port, place Camille Vidal, quai Augustin Descournut, rue Paulin Arnaud depuis l'angle de la rue St Jean, rue des Tonneliers depuis l'angle de la rue St Jean, rue St Jean dans le sens rue des Tonneliers vers rue Paulin Arnaud.

TOURNOIS DE JOUTES LANGUEDOCIENNES : SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 AOUT 2019

ARRETE N° 1217

La circulation est interdite par intermittence, rue Paul Entéric, rue Sadi-Carnot, rue de la Loge, rue Garibaldi, Bd du Port et quai Augustin Descournut, rue Peytal, samedi 17 août 2019, de 14h00 à 15h30 et de 18h30 à 21h00.

La circulation est interdite par intermittence, rue Paul Entéric, rue du Docteur Magne, Bd du Port et quai Augustin Descournut, rue Peytal, dimanche 18 août 2019, de 14h00 à 15h30 et de 18h30 à 21h00.

La circulation est interdite, rue des Tonneliers depuis la rue St Jean jusqu'au quai Augustin Descournut, quai A. Descournut, rue Paulin Arnaud depuis la rue St Jean jusqu'au quai A. Descournut, rue Peytal, afin de permettre le déroulement des tournois de joutes :

-samedi 17 août 2019, de 13h00 à 21h00.

-dimanche 18 août 2019, de 13h00 à 21h00.

Le stationnement est interdit quai A. Descournut :

-samedi 17 août 2019, de 13h00 à 21h00.

-dimanche 18 août 2019, de 13h00 à 21h00.

DEPLACEMENT DU MARCHE : JEUDI 15 AOUT ET DIMANCHE 18 AOUT 2019

ARRETE N° 1218

Par suite de l'occupation de l'esplanade par les forains, les commerçants non sédentaires seront déplacés rue Pépin, place Méril Poujade et rue de la Parée, jeudi 15 août et dimanche 18 août 2019, de 05h00 à 14h00 heures.

Le stationnement et la circulation sont interdits : rue Pépin, place Méril Poujade et rue de la Parée, jeudi 15 août et dimanche 18 août 2019, de 05h00 à 14h00.

La circulation est interdite Bd des Remparts, jeudi 15 août et dimanche 18 août 2019, de 05h00 à 14h00.

Un couloir de passage de 4m de largeur sera respecté pour le passage des véhicules de secours et d'incendie le long de l'axe rue Pépin, place Méril Poujade et rue de la Parée.

FETE DORAINE – PLACE DES TONNELIERS

ARRETE N° 1219

Le stationnement et la circulation sont interdits sur la place des Tonneliers située au bout du Quai A. Descournut, du mercredi 14 août 2019, 06h00 jusqu'au mercredi 21 août 2019, 10h00.